



PLAIDOYER REGIONAL INTER-ASSOCIATIFS

Lutter contre les exclusions, à travers l'Hébergement,
le Logement, les Mobilités, la Formation et l'Emploi



Les associations de lutte contre la précarité, l'exclusion, et les acteurs de l'insertion ont fait preuve de leur importance lors de la pandémie qui a frappé de plein fouet les territoires à partir de mars 2020. Cette crise sanitaire et sociale a rendu visibles de nouvelles figures de la pauvreté (travailleurs précaires, personnes divorcées, endettées, etc.), et les difficultés d'accès à leurs droits (aide au logement, à l'hébergement, à l'accompagnement socio-professionnel, etc.). L'un des enjeux importants est de construire des politiques publiques concertées et coordonnées, appuyées sur les têtes de réseau.

Ce document regroupe des propositions partagées par les associations signataires sur des sujets au cœur des compétences régionales. Il peut être une boîte à outils et à idées pour les candidats et candidates aux élections régionales.

Nos associations, fédérations, fondation sont disponibles pour échanger plus en détails sur les propositions rédigées dans ce document, et restent mobilisées sur l'amélioration des conditions de vie, de travail, de logement des plus fragiles de notre région.



Table des matières

Formation professionnelle

- Poursuivre et développer le soutien financier aux instituts de formation du travail social
- Poursuivre le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et notamment au volet accompagnement et formation du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Emploi/insertion

- Lutter contre les inégalités liées au décrochage scolaire par des actions innovantes et vertueuses

Le public jeune et l'accès aux droits et au logement

- Revenu minimum pour les jeunes de 18 à 25 ans
- Actions spécifiques pour renforcer l'accès direct aux droits et au logement des jeunes

Mobilité

- Soutenir le développement des initiatives pour améliorer la mobilité des publics les plus fragiles

Vieillesse et santé

- Favoriser les projets d'habitat inclusif sur les territoires
- Accompagner les transformations nécessaires liées au logement des populations vieillissantes les plus précaires
- Soutenir les dispositifs d'accès aux soins et à l'accompagnement social des publics précaires vieillissants

Habitat et Logement, favoriser l'innovation au service des territoires

- Améliorer le parc d'hébergement et de logements existant et accompagner les ménages les plus fragiles (propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés)
- Mobiliser le parc de logement au service des différents besoins des populations
- Relever les défis liés aux zones rurales
- Maintenir et renforcer les programmes d'intervention de la Région liés au logement au service des plus fragiles
- Investir en matière de soutien à la production de logements et en matière de baisses des charges d'énergie
- Limiter le risque de déclassement pour des propriétaires occupants très modestes, impécunieux, risquant d'être surendettés

1

2

3

4

5

6

Formation professionnelle

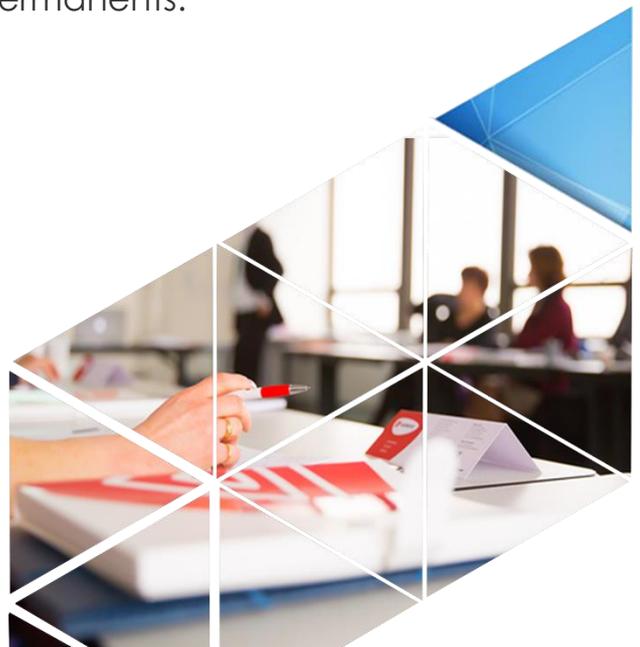
Poursuivre et développer le soutien financier aux instituts de formation du travail social

Face aux enjeux d'évolution des métiers du secteur social, les instituts de formation doivent renforcer les travaux d'ingénierie pour développer des contenus en lien avec les changements de paradigmes liés au Logement d'abord, à une meilleure prise en compte du pouvoir d'agir des personnes bénéficiaires de l'action sociale, à la pluridisciplinarité nécessaire à l'action sociale d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, certains métiers connaissent actuellement de telles difficultés de recrutement qu'ils font peser sur les établissements de solidarité des risques de fermeture. Par exemple, les métiers de la petite-enfance (comme les éducateurs de jeunes enfants) sont si peu nombreux que les crèches sont amenées à ouvrir en mode dégradé, ou à réduire leur capacité d'accueil, alors même que les besoins d'accueil sont très prégnants. Les associations, mais aussi les municipalités, appellent fortement à ce que le Conseil régional augmente le calibrage des promotions de formation dans ces métiers indispensables, afin que les établissements de solidarité perdurent sur notre région.

Poursuivre le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et notamment au volet accompagnement et formation du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Ce secteur qui soutient de nombreuses personnes dans le retour à l'emploi ou l'accès à un premier emploi, bénéficie d'un soutien fort de l'Etat sur les financements directs liés aux ETP (Equivalent Temps Plein) d'insertion. Ce développement, essentiel et fortement soutenu par les acteurs associatifs, nécessite en parallèle des soutiens forts autour de la formation des personnes en insertion, mais aussi de l'équipe encadrante. Pour atteindre les objectifs d'évolution, des formations qualifiantes, et complémentaires sont nécessaires pour les équipes de salariés permanents.



Emploi/insertion

Lutter contre les inégalités liées au décrochage scolaire par des actions innovantes et vertueuses

Accompagner autrement des jeunes vers des parcours plus vertueux : soutenir d'autres manières de 'faire école' & développer ensemble du micro-projet en direction des jeunes issus des quartiers populaires ou isolés en zones rurales. La précarité de certains parents ne se réduit pas à l'insuffisance des ressources pour subvenir aux besoins de la famille, elle paralyse également les capacités à se construire professionnellement.

Différents freins amènent peu à peu les jeunes à délaisser leur études ou formations au profit de l'urgence et au détriment d'une ascension sociale et de leurs désirs.

En effet, peu de solutions se présente alors pour ces jeunes :

- Investir des emplois précaires qui ne peuvent subvenir à l'ensemble de leurs besoins au détriment de possibilité de formations plus qualifiantes.
- Dépendre par choix stratégiques d'aides sociales au détriment d'un désir d'autonomie et d'une représentation sociale négative à leur rencontre et/ou, passer par une branche souterraine de l'économie en intégrant des missions dites « dissimulées » hors cadre législatif -sans protection sociale et couverture possibles -qui représentent un risque dans le devenir tant personnelle que judiciaire pour certains.

La crise sanitaire est venue renforcer les difficultés en la matière. Certes, le Covid n'a pas créé le décrochage scolaire, malheureusement souvent déterminé par la précarité des conditions de vie, le manque de perspectives, voire des discriminations subies. En revanche, les acteurs de terrain alertent les associations sur le renfort du décrochage scolaire parmi les jeunes déjà précarisés (quartiers populaires, enfants issus de la communauté des gens du voyage) du fait de l'éloignement/la rupture de la physique à l'éducation (rapport personnalisé avec un enseignant, accès à la cantine, attentes d'autonomie fortes du fait de l'enseignement à distance, etc.).

L'échelle régionale peut offrir des leviers concrets en termes de parcours par le haut aux personnes invisibles, isolées ou tout simplement décriées sur un territoire.

Les associations demandent ainsi la prolongation des crédits nationaux relatifs au fonds "Quartiers solidaires jeunes" qui a financé des actions de continuité éducative dans les quartiers, santé mentale, sport-culture, insertion pro, etc. (cf. Circulaire du 20 avril 2021) avec 756 647 euros de nouveaux crédits régionaux répartis départements (326k€ pour le Rhône, 124k€ pour l'Isère, 90k€ pour la Loire pour les enveloppes les plus dotées), la région pourrait consolider les choses



Le public jeune et l'accès aux droits et au logement

Ces dernières années, les associations logement jeunes font face à un constat endurent, celui d'une jeunesse précaire en proie à un ensemble de précarités multifactorielles qui combinerait tout à la fois : absence de diplôme et de qualification, non intégré dans un parcours scolaire ou professionnel, sans aides parentales, difficultés financières ou sans ressource totale, en rupture de droits, en fin de prise en charge institutionnelle, connaissant solitude et lassitude ; une jeunesse dont le vécu est soumis à une absence globale des socles nécessaires à toute émancipation tant matérielle que sociale et qui représente par exemple **1/3 du public accueilli au Cllaj69 soit 306 jeunes célibataires sans ou avec enfant(s), avec des ressources inférieures ou égales à 500 € (sur 1101 personnes reçues).**



Une jeunesse caractérisée par une certaine vulnérabilité professionnelle, à savoir une absence ou une instabilité de l'emploi dues à une multitude raisons : impossibilité de pouvoir se projeter par une dégradation de la sphère de l'emploi, accroissement de « statuts professionnels atypiques » et temporaires, des discriminations interstitielles, une vulnérabilité économique car sans recours à une solidarité financière extérieure.

Dans le même temps, le logement occasionne un coût et l'entrée dans un logement ou hébergement nécessite à minima des ressources financières, pérennes. Certaines collectivités ont pris des initiatives pour solvabiliser les jeunes, (Métropole de Lyon avec RSJ et demain Métropole de Grenoble) et les d'associations expérimentent aussi des solutions de pécules aux personnes sans ressources (pour les jeunes à Lyon via Acolea, pour de jeunes migrants par l'accueil migrants Grésivaudan en Isère) pour permettre l'accès direct au logement et la levée de plusieurs freins notamment financiers, et en termes d'accès aux droits.

Revenu minimum pour les jeunes de 18 à 25 ans

Pour une région comme la nôtre s'engager sur le sujet d'un revenu minimum pour la jeunesse serait la bonne échelle (double entrée des territoires et de la réduction des inégalités territoriales). Une telle mesure, certes coûteuse, constitue aussi un investissement pour permettre à ces jeunes de pouvoir se loger et d'exercer leur autonomie comme chacun de nous avant eux avons pu le faire, ou d'être mieux accompagnés dans cette autonomie pour ceux nécessitant d'être étayés dans cet apprentissage.

Plus largement, l'échelon régional apparaît pertinent pour retrouver un regard collectif sur les jeunes et repenser ensemble ce qu'il est possible de proposer. La Région dispose d'antennes ou points logements des jeunes, de Claj en rural ou dans les agglomérations plus petites ou moins bien équipées, qui répondent aux jeunes en difficultés ou en itinérance, précaires. Certains de ces lieux ont développé des actions permettant de concilier habitat, formation et employabilité (chantiers d'insertion, etc.)

Actions spécifiques pour renforcer l'accès direct aux droits et au logement des jeunes

- Soutenir le déploiement régional d'outils en appui aux services proposés en Maisons de Service Public : déploiement du projet DIGITAL by Solinum de médiation numérique administrative, déploiement du CLLAJ Numérique pour renforcer l'expertise logement jeune des accueillants non-spécialistes en proximité.
- Proposer dans une contractualisation avec les territoires (communes, intercommunalités, métropoles, départements) une offre d'accompagnement spécifique et réactive au projet résidentiel des jeunes en insertion appuyée sur une articulation locale avec les acteurs de l'emploi, de la formation et du territoire
Soutenir les actions d'informations et accès à l'autonomie et au logement des jeunes sur des territoires interstitiels et en rural.
- Porter une offre de logement en milieu rural inclus dans le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises pour faciliter la réalisation des stages d'étude dans les territoires ruraux
- Réorienter l'action Form'toit vers un service effectif aux jeunes apprenants
- Redéployer une action de proximité sur la santé des jeunes

Mobilité

Soutenir le développement des initiatives pour améliorer la mobilité des publics les plus fragiles

- Soutenir des projets de garage solidaire, covoiturage solidaire, accès des jeunes au Permis, ...
- Renforcer les services de mobilité en milieu rural ou péri-urbain à faible desserte (1 bus le matin 1 bus le soir)
- Soutenir les associations qui accueillent des personnes fragiles dans leur solution de transport. La question du transport devient effectivement un enjeu central pour permettre aux associations de proposer des accompagnements inclusifs, qui s'exercent dans le droit commun plutôt que dans les établissements.
- Soutenir des dispositifs de covoiturage santé (covoiturage solidaire pour les déplacements de santé) dans les zones rurales.



Vieillesse et santé

Favoriser l'habitat inclusif afin d'accompagner le vieillissement des personnes

Face au vieillissement de la population, il faut mettre en œuvre des solutions adaptées pour permettre le maintien à domicile de séniors. Il est nécessaire d'intégrer dans la réflexion sur l'habitat la dimension relative à l'autonomie. Les opérateurs associatifs œuvrant dans le secteur de l'amélioration de l'habitat peuvent aider les élus dans la définition des politiques de maintien à domicile, dans une approche d'habitats inclusifs (aller vers un habitat adapté, accessible, dans une logique inclusive d'accompagnement du vieillissement).

Soutenir les dispositifs d'accès aux soins et à l'accompagnement social des publics précaires vieillissants

- Soutenir le développement des maisons pluriprofessionnelles de santé sur les territoires en sous-densité de professionnels, pour permettre une meilleure attractivité de ses zones.
- Promouvoir les dispositifs de médiation en santé dans les zones rurales notamment.



Habitat et Logement, favoriser l'innovation au service des territoires

En complément des mesures proposées pour des publics spécifiques, les réseaux détaillent également d'autres actions au niveau régional concernant l'accès à un logement digne, dans une approche d'innovations portées par les territoires.

Améliorer le parc d'hébergement et de logements existant et accompagner les ménages les plus fragiles (propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés)

Par exemple, développer un programme de chantiers-école mobilisant des jeunes dans l'amélioration de logements, couplé avec un accompagnement au projet résidentiel. Ce programme s'appuierait sur les acteurs de la MOI (Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion) et les acteurs de la formation du bâtiment (CFA, chantiers d'insertion, Compagnons Bâtitisseurs, etc.).

Mobiliser le parc de logement au service des différents besoins des populations

- Développer la « captation » du parc locatif privé (à vocation sociale), mais aussi du parc de patrimoine de collectivités et de personnes morales en termes d'incitation à la réhabilitation et/ou à l'adaptation de logements, dans le cadre d'intermédiation locative, en complémentarité d'aides de

l'Anah et de collectivités territoriales, par exemple via la mise en œuvre d'une prime à la mobilisation du parc (privé, HLM, communal) à destination de publics ciblés.

- Renforcer la communication autour des dispositifs de mobilisation de parc privé pour mieux informer les propriétaires des dispositifs d'intermédiation locative.
- Etudier le potentiel de mobilisation des lits touristiques pour répondre à des besoins de logement temporaire des jeunes ou des travailleurs saisonniers ou autre en zone tendue (Ain, Rhône, Drôme, Ardèche, etc.)
- Etudier le potentiel des terrains et bâtiments inoccupés dont la Région ou ses partenaires sont propriétaires pour répondre à des besoins de logement sur le territoire (logement intercalaire)

Relever les défis liés aux zones rurales

La Région Auvergne Rhône-Alpes est contrastée, entre pôles urbains et territoires ruraux. Dans les zones rurales, le parc locatif privé n'est pas à niveau, ce qui représente un obstacle au développement économique (les entreprises locales ont du mal à embaucher car les gens ne trouvent pas sur place du logement correct). Le soutien de la Région est nécessaire pour la réhabilitation de logements communaux par exemple. Les actions pourraient être **reliées au Programme Petites Villes de Demain** et au rôle que prend la Région dans celui-ci : **nos réseaux proposent des solutions sur ces territoires, y compris pour les personnes en parcours d'insertion.**

- Soutenir financièrement les territoires et métropoles dans la mise en œuvre de projet innovants s'inscrivant dans le plan Logement d'Abord (Clermont-Ferrand, Montluçon, Grenoble, Lyon, Chambéry) pour faciliter les montages et la pérennité des actions.
- Apporter un soutien aux opérations d'humanisation dans le secteur de l'hébergement, notamment lorsqu'elles sont en lien avec les publics "cibles" de la région (jeunes, femmes victimes de violences, personnes âgées/vieillissantes, personnes en insertion professionnelle) ou que les projets portent des ambitions énergétiques (ex : lutte contre la précarité énergétique)

Maintenir et renforcer les programmes d'intervention de la Région liés au logement au service des plus fragiles

- Maintenir et développer l'aide de 14k€ par opération en Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion, notre objectif étant de proposer des solutions de logement aux ménages fragiles, grâce à des opérations établies « sur mesure » avec les acteurs de terrain.
- Renforcer le financement du dispositif « sous-colocation » à destination des jeunes en mobilité pour pouvoir faire face à l'augmentation des besoins sur le terrain.
- Elargir le dispositif de sous-colocation aux jeunes pour lesquels le partage temporaire d'un logement est une plus-value dans leur parcours d'insertion (sortants de protection de l'enfance, de détention, d'hospitalisation, etc.).

Investir en matière de soutien à la production de logements et en matière de baisses des charges d'énergie

Produire de nouveaux logements accessibles

Le logement est trop cher pour les ménages, parfois mal situé par rapport aux besoins et aux bassins d'emploi. L'adaptation du stock répond à un enjeu d'aménagement du territoire, de solvabilisation des

ménages, favorable à la prévention des situations difficiles, et à la fluidité de l'économie de proximité (en restituant du pouvoir d'achat). Soutenir la production de logement abordable est aussi un moyen d'entretenir l'activité du BTP, d'accompagner la transition écologique du secteur et la qualité des emplois qu'il propose. C'est enfin le moyen de proposer des emplois correctement répartis, tout en proposant aux personnes faiblement qualifiées des postes sur un secteur en transition, qui permettra de développer des compétences nouvelles.

Cofinancer du PLAI en Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion

- Décider d'engager une action conjointe et concertée en faveur de la production en maîtrise d'ouvrage d'insertion d'une offre nouvelle de logements locatifs très sociaux de qualité permettrait de compléter la gamme de réponses (publics moins bien ciblés par la production, communes carencées SRU, vacance en rural et des centres-bourgs). Une action conjointe d'appui à la production pour les plus fragiles permettrait tout à la fois d'allier soutien aux ménages les plus exclus et aussi soutien aux communes dans l'application de la Loi SRU en privilégiant les villes du second cercle des agglomérations, dans les villes moyennes, les zones plus rurales, etc. Sur le territoire et

d'autres régions, l'expérience de la Fondation Abbé Pierre sur l'appui à la MOI via le programme national Toits d'Abord a servi de levier pour les plus en difficultés et au service de la revitalisation des territoires.

Avancer ensemble autour de l'enjeu de la baisse des charges d'énergie en matière de politique publique de lutte contre la précarité énergétique

Limitier le risque de déclassement pour des propriétaires occupants très modestes, impécunieux, risquant d'être surendettés.

Sur le territoire régional, encore contrasté en termes de prix de marché, nous faisons le constat que les classes moyennes comme les plus pauvres se trouvent dans des risques de déclassement via l'accession. Les ménages pauvres sont ainsi de moins en moins, ou de moins en moins bien propriétaires. Ces situations peuvent recouvrir des réalités diversifiées : des accédants qui ne parviennent plus à faire face aux remboursements ou aux charges de copropriétés, comme des ménages repoussés de plus en plus loin à l'extérieur des grands centres urbains et qui investissent dans l'ancien sans travaux en ayant rapidement plus les moyens de réaliser les travaux nécessaires pour éviter de basculer dans la précarité énergétique, l'habitat indigne. Sur le marché de l'acquisition-amélioration avec peu

ou pas de travaux en appartement, maison, on repère moins bien comment les choses sont bornées ; dans le même temps, la Fondation Abbé Pierre est régulièrement alertée par des difficultés provenant de ces parcs (que ce soient sur des aspects de type de logements, de profils de ménages et de précarité énergétique), qu'ils se situent sur des copropriétés en périurbain des grands centres urbains ou villes moyennes avec des habitations existantes ayant 20-30 ans ou plus et devant réaliser des travaux, comme en zones rurales plus isolées présentant des fermes insalubres, des taudis.

Réfléchir ensemble pour développer des actions de soutien aux propriétaires occupants fragiles et ceux en passe de l'être, afin d'éviter le déclassement.

Comment pourrait-on avancer ensemble sur :

- Des dispositifs de solvabilisation, d'accompagnement budgétaire en plus des politiques publiques existantes (Anah, communes, etc.) ?
- D'éventuels portages temporaires et définitifs du bien en cas de difficultés ?

A titre d'illustration, la Fondation Abbé Pierre dispose d'un programme national d'aide financière de bouclage pour permettre la réalisation de travaux de sortie de l'habitat indigne (SOS Taudis), de lutte contre la précarité énergétique, qui ne rentre pas dans les logiques d'accompagnement des politiques publiques sur les territoires.

Expérimenter des systèmes d'acquisition et de portage foncier :

- **Le bail à réhabilitation** constitue un mode de portage foncier qui ne manque pas d'intérêt. Initialement destiné à favoriser la réhabilitation d'un parc ancien vacant et à augmenter l'offre locative, ce dispositif s'est étendu à un parc occupé par un locataire ou même son propriétaire (circulaire UHC/IUH4/13 n°2002--36 du 2 mai 2002 qui a autorisé à signer des baux à réhabilitation avec des propriétaires occupants). Ainsi dans un tel système de portage du bien, en bail à réhabilitation par exemple sur 12 ans, permet la reprise associative et la gestion, le maintien du ménage dans les lieux, et à l'issue de la période le ménage peut redevenir propriétaire dans l'hypothèse où les difficultés seraient soldées, ou rester locataire.

Des formes de viagers sociaux en direction de ménages qui souhaitent céder leurs biens notamment car ils ne parviennent plus à faire face à leurs charges. La Fondation Abbé Pierre a déjà expérimenté ce type de portage sur Villeurbanne avec un opérateur MOI en bail à réhabilitation pour un propriétaire âgé qui voulait donner de son vivant son logement à la Fondation car ne pouvant plus faire face aux charges mensuelles comme aux charges de copropriétés en échange de la possibilité de conserver un droit d'usage.

Le montage de coopératives ou SCIC pour aider les ménages qui connaissent une dégradation de leurs conditions de ressources par le rachat du bien, la reconnaissance dans la SCIC du propriétaire qui devient membre de la SCIC et conserve un droit d'usage du logement, de parole et de décision (notamment de pouvoir racheter son bien s'il connaît un retour à meilleure fortune ou s'il souhaite vendre à un proche, à une association, etc.)

Soutenir l'action quotidienne de collectifs de citoyens en région qui viennent en aide localement (Isère, Loire, Rhône, Puy-de-Dôme, Drôme, Ain, etc.) aux personnes migrantes sans prise en charge ou en fin de prise en charge en apportant une réponse immédiate d'habitat, de satisfaction des besoins élémentaires, un accès aux droits et des possibilités concrètes d'insertion locale.

cf Eclairage régional Fondation Abbé Pierre 2021: 29 collectifs enquêtés et soutenus FAP = 313 ménages relogés soient 800 personnes sur seuls départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère le secteur associatif et la FAP identifient au moins

152 initiatives citoyennes qui apporteraient une réponse à près de 800 ménages

